



**Fontenay-
aux-Roses**

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 05/09/2022

Reçu en préfecture le 05/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 092-219200326-20220905-AR22_46-AI

AR N° 22 - 16

Arrêté portant désignation du responsable Aidants Connect de la structure France services

Le Maire :

VU la loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles modifiant la loi « Informatique et Libertés » pour l'adapter aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), applicable partout en Europe depuis le 25 mai 2018.

VU la labellisation de la structure France Services de Fontenay-aux-Roses par la Préfecture des Hauts-de-Seine le 20 avril 2022.

CONSIDERANT qu'Aidants Connect est un service numérique gratuit de l'Etat porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (A.N.C.T), que l'utilisation de cet outil permet de conclure des mandats entre une structure d'aidants professionnels, France services habilitée Aidants Connect, et des usagers qui souhaitent être accompagnés dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner un responsable Aidants Connect au sein de la structure France services de Fontenay-aux-Roses.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Mme Mélanie De Gand responsable de la structure France services est désignée en qualité de responsable Aidants Connect de la structure France services de Fontenay-aux-Roses.

ARTICLE 2 :

Aidants Connect permet à des aidants professionnels habilités de réaliser des démarches administratives en ligne de manière légale et sécurisée pour le compte de personnes en difficulté avec les outils numériques. L'ensemble des connexions effectuées y sont tracées et stockées.

ARTICLE 3 :

Mme Mélanie De Gand sera chargée de veiller au bon enregistrement des agents habilités aidants professionnels. Elle contrôlera au quotidien la sécurité des accès Aidants Connect, et sensibilisera les agents aidants aux bonnes pratiques de sécurité en activant les cartes aidants Connect reçues de l'A.N.C.T.

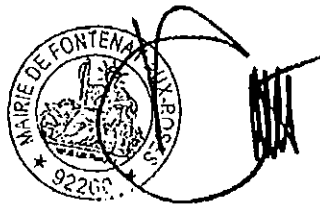
Elle transmettra aux aidants la charte d'utilisation du service et proposera l'accès aux seuls aidants professionnels de la structure en tenant à jour la liste des aidants habilités.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- L'Agence nationale de la cohésion des territoires (A.N.C.T)

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 05/09/2022



Le Maire,

Laurent VASTEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Certifié exécutoire.

Dépôt en Préfecture le : 05/09/2022

Publication / affichage le : 14/09/2022 au 14/11/2022

Notification à l'intéressée le : 13/09/2022

M. DEGAUND.

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur général des services

par délégation K. Falme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'K. Falme', written over a horizontal line.